



CDEN du 18 juin 2018

**Déclaration commune Association des Maires Ruraux,
Association des Maires de France, FCPE, FSU, UNSA, SGEN-CFDT, DDEN.**

Lecture par UNSA et la CFDT

Le 14 juin, les associations signataires de cette déclaration ont décidé d'un commun accord de boycotter le CDEN initialement prévu, et ont organisé conjointement un Contre-CDEN à Coulans-Gée. Il s'agit là d'une initiative inédite dans ce département, et plus largement sans doute en France. C'est dire que cette décision, hautement symbolique, est significative de la gravité de la situation. Ce Contre CDEN a réuni 150 personnes, membres de cette instance, élu-es de communes du département, enseignant-es, parents et leurs représentant-es, délégués départementaux de l'Éducation Nationale. Chacun-e a pu développer son point de vue, ses arguments en défense de l'École, qu'elle soit de secteur rural ou urbain. Ces arguments et points de vue avaient, contrairement à la logique comptable qui prévaut dans le cadre officiel des CDEN habituels, **pour but** de décrire la situation telle qu'elle est vécue par les acteurs sur le terrain, pour en exposer les difficultés, les enjeux, et faire émerger les besoins. Elle a pointé l'équation insoluble que constitue l'engagement ministériel de dédoubler les classes en CP-CE1 et « en même temps » de ne plus fermer de classe dans la ruralité. Cet engagement a par ailleurs conduit le Ministère à supprimer le dispositif « Maître de plus » non encore évalué et pourtant jugé positif par les enseignant-es.

Nous reviendrons sur ces contradictions et leurs effets lors des échanges qui suivront au cours de cette instance.

Nous avons souhaité dans cette déclaration développer les points de vue des différents membres de la communauté éducative que sont les élu-es, les parents et les enseignant-es. C'est pourquoi elle sera lue conjointement par un-e représentant-e de chacune de ces entités. Je passe donc la parole à M. Amiart pour les maires de la Sarthe.

Lecture par le représentant des maires

Les élu-es des secteurs ruraux ressentent un profond sentiment de malaise, voire de colère car ils ont l'impression de ne plus être en capacité de se faire entendre. L'École dans une commune rurale est au centre de la vie sociale, elle y joue un rôle primordial de cohésion, elle contribue aux échanges entre les familles, amènent ces dernières à s'engager dans la vie associative. Elle est aussi un agent de la vitalité économique, par les emplois et services qu'elle génère : cantine, entretien, ATSEM, animateur-trices....La disparition progressive des services publics de proximité contribue à ce qu'une partie de plus en plus importante de la population se sente abandonnée par un État dont ils ne perçoivent plus que les inconvénients, avec les conséquences que l'on connaît sur l'abstention, ou le vote pour l'extrême droite. Lorsqu'une classe ferme, et à terme une école, c'est la vie entière du village qui s'en trouve perturbée. L'École reste bien souvent le dernier service public dans la commune. Et chaque année, au moment de la publication des mesures de carte scolaire, on redoute le couperet qui risque d'entraîner l'école, et la commune, dans un cycle infernal, une fermeture ayant souvent pour conséquence d'accélérer la fuite des élèves, vers une autre commune ou vers l'enseignement privé. Elle contribue à accélérer le processus de désertification, constitue en ce sens une double peine pour les communes rurales.

La seule vision comptable qui prévaut, dans le cadre de réduction des dépenses publiques, ne tient pas compte de ces enjeux. Elle ne prend pas en compte la réalité du terrain, et conduit à ce que des classes à cours multiples se retrouvent avec des effectifs chargés, qui nuisent aux conditions d'apprentissage des enfants. La baisse démographique utilisée pour justifier les fermetures devrait être une opportunité pour améliorer les conditions d'apprentissages et la qualité du service public d'Éducation, et non pas l'argument massue brandi chaque année.

La pression forte exercée par l'État et l'administration pour la signature de conventions dites de « ruralité » est significative de la volonté de modifier en profondeur le tissu social dans les territoires. Ces conventions ont pour but de regrouper les élèves dans des communes, au prétexte d'améliorer les conditions d'enseignement. Or, les études faites à ce sujet montrent que l'École rurale ne fait pas moins bien réussir ses élèves, au contraire. Par contre, éloigner les enfants de leur lieu de vie, en terme de fatigue dans les transports, de temps de présence hors la maison, de coupure entre parents et enseignant-es peut constituer un élément qui perturbe leur scolarité. La perte de la compétence scolaire de la commune est une autre arme utilisée pour réduire la capacité de résistance des communes, et a pour conséquence de couper les élu-es de leur école.

Ces considérations ont donc amené les deux associations des maires de ce département (AMR et AMF) à publier un communiqué de presse commun, pour signifier nos inquiétudes et désaccords, et demander que le dialogue soit rétabli avec les élu-es.

Lecture par la FCPE

Pour les parents d'élèves que nous représentons ici, le Contre-CDEN du 14 juin a constitué un réel temps d'échange, au contraire des CDEN officiels qui ne sont au final qu'une simple chambre d'enregistrement. Les parents présents ont pu exprimer leurs inquiétudes quant aux inégalités qui se creusent entre les élèves, selon qu'ils sont issus de milieux ou de territoires différents. Nous nous interrogeons sur le sens à donner à la recherche de l'efficacité, dans une logique toujours comptable, là où ce sont les principes de justice, de solidarité et d'égalité qui devraient prévaloir. C'est pourtant le but que devrait poursuivre inlassablement l'État. L'École de la réussite ne doit pas conduire à des ghettoïisations, ni à l'opposition des territoires telle qu'elle se traduit cette année dans le pays, et particulièrement en Sarthe où l'ouverture de classes dédoublées se traduit par des fermetures massives ailleurs, et notamment dans les secteurs ruraux. Par ailleurs, les élèves inclus dans le cadre des Ulis doivent être pris en compte dans les effectifs, et ce sans que cela se traduise par un relèvement des seuils pour l'ensemble des autres classes. Autrement dit, là aussi, les besoins doivent être déterminants dans l'attribution des moyens.

Les parents d'élèves s'opposent également aux conventions ruralité qui vont multiplier le temps de trajet des élèves, ainsi qu'à la centralisation des services publics, qui doivent rester de proximité. Ils rappellent par ailleurs que l'argent public doit être réservé au Service public.

Lecture par la représentante des DDEN

Les DDEN, amis de l'école publique, et membres à part entière du Conseil d'école, soucieux du seul intérêt de l'enfant, soutiennent les différentes déclarations qui sont faites lors de ce CDEN. Ils regrettent les renoncements et manifestent leur inquiétude. Dans le cadre de notre mission, nous faisons nôtre "l'école de la réussite pour tous".

Lecture par la FSU

Le contexte d'austérité budgétaire et d'objectifs de réduction des déficits publics conduit depuis de nombreuses années à une dégradation du service public. La carte scolaire telle qu'elle se décline en Sarthe en est l'illustration, avec 39 fermetures de classes, et l'impossibilité de créer des postes de remplaçant-es pourtant nécessaires qu'ils s'agissent de remplacer les congés maladies, ou de permettre le départ en formation continue des enseignant-es qui en sont privé-es depuis de trop longues années, ou encore la création de postes de RASED, ou de moyens permettant l'inclusion des élèves en situation de handicap dans de bonnes conditions. La France a les moyens de le faire, étant à ce jour placée en dernière position quant aux moyens attribués à l'École parmi les pays de l'OCDE.

L'an dernier, le projet de convention ruralité avorté a alerté la communauté éducative, qui a travaillé à l'élaboration d'une charte destinée à défendre l'existence et le maintien des écoles dans les villages. Cette charte intitulée « Pas de village sans école » se traduit par les mesures qui suivent :

- moratoire de 3 ans lorsqu'une école de 4 classes ou moins passe sous le seuil de fermeture.
- Moratoire de 3 ans également pour les classes uniques qui passeraient sous le seuil de 8 élèves.
- application d'un seuil de - 5 pour les RPI comme cela a existé dans ce département.

S'y exprime également la demande de prise en compte de l'exercice particulier du métier d'enseignant-e en secteur rural, avec la création notamment de postes supplémentaires permettant aux collègues d'être remplacé-es pour travailler ensemble, et rompre avec l'isolement professionnel.

Pour conclure cette déclaration, certes longue, mais qui fait état du profond travail mené conjointement, nous vous demandons solennellement d'en transmettre le contenu à M. Le Ministre. Il témoigne d'une part de la capacité des partenaires éducatifs à oeuvrer ensemble à la réussite de tous les élèves, en rejetant notamment les oppositions de territoires, et d'autre part de la nécessité d'attribuer à l'École française les moyens de fonctionner, en renouant le dialogue avec l'ensemble des partenaires et en s'appuyant sur les besoins que les acteurs de terrain sont les plus à même de définir.

C'est sur la base de l'ensemble de ces interventions que nous vous ferons, M. le Directeur académique part de nos propositions de mesures, et de la demande de postes qui en découle.